

SUNTORY

Suntory - Code de Conduite



Afin de fournir des produits et services de qualité en toute sécurité et de manière fiable sur la base de notre philosophie d'entreprise « *To Create Harmony with People and Nature* » et « *Growing for Good* », ainsi que de notre Code d'éthique des affaires, le Groupe Suntory, en tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, est engagé en faveur de pratiques commerciales équitables et, en collaboration avec les partenaires commerciaux de la chaîne d'approvisionnement, promeut les activités d'achat qui prennent en compte la responsabilité sociale, en mettant l'accent sur des points tels que les droits humains, les normes du travail et l'environnement. Nous construisons des partenariats solides avec nos partenaires commerciaux et contribuons à la réalisation d'une société véritablement prospère et pérenne.

Les présentes Directives pour les fournisseurs du groupe Suntory visent à indiquer les principes des sociétés du groupe Suntory au réseau de fournisseurs du groupe Suntory. Ces directives énoncent les principes de base que les fournisseurs du Groupe Suntory (ci-après dénommés les « Fournisseurs ») doivent respecter, mais soulignent également qu'une coopération entre chaque entité du Groupe Suntory et ses Fournisseurs est essentielle pour parvenir à une chaîne d'approvisionnement durable. Il représente la première étape du processus d'approbation avant toute collaboration avec le Groupe Suntory. Cette collaboration garantit que le groupe Suntory et les Fournisseurs partagent les mêmes valeurs éthiques qui constituent la première brique dans la construction d'une relation fructueuse.

Pour se conformer à toutes nos exigences, il est attendu des Fournisseurs qu'ils engagent leurs propres partenaires, chaîne d'approvisionnement et filiales à respecter les Directives pour les fournisseurs du groupe Suntory. Les Fournisseurs doivent se conformer aux législations internationales, nationales et liées au secteur dans lequel ils travaillent. Le groupe Suntory encourage les Fournisseurs à aller au-delà de la conformité légale et à s'efforcer de s'améliorer en permanence.

Suntory Beverage and Food Europe a fixé des objectifs clairs et mesurables en matière de développement durable. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils travaillent avec nous pour atteindre ces objectifs.



Page Philosophie d'entreprise : <https://oranginasuntoryfrance.com/nos-engagements/social-societal/>

Page Politique de base sur la RSE de la chaîne d'approvisionnement : <https://oranginasuntoryfrance.com/nos-engagements/approvisionnement/>

Promesse du groupe Suntory

Mizu To Ikiru

Philosophie du groupe Suntory



Politique de base du groupe Suntory sur la durabilité de la chaîne d'approvisionnement

1. Conformité juridique et respect des normes de conduite internationales

Nous encouragerons des activités d'approvisionnement justes et équitables qui se conforment aux lois de chaque pays et respectent les normes de conduite internationales.

2. Prise en compte des droits humains, de la main-d'œuvre, de la sécurité et de la santé

Nous encouragerons les initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) de la chaîne d'approvisionnement qui respectent les droits humains fondamentaux et se penchent sur les conditions de travail et la sécurité et la santé.

3. Garantir la qualité et la sécurité

Conformément à la Politique qualité du groupe Suntory, nous encouragerons les initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise de la chaîne d'approvisionnement qui visent à garantir un niveau élevé de qualité et de sécurité basé sur les normes de qualité, de coût et d'approvisionnement les plus exigeantes.

4. Prise en compte de l'environnement mondial

Conformément aux Principes de base de la politique environnementale du groupe Suntory, nous encouragerons les activités d'approvisionnement qui n'oublient pas l'environnement mondial.

5. Préservation de la sécurité de l'information

Les informations exclusives concernant les opérations associées aux achats et les informations personnelles seront strictement contrôlées.

6. Coexister au sein de la société

Nous encouragerons les initiatives en matière de contribution sociale visant à améliorer la coexistence au sein de la société.

Directives pour les fournisseurs du groupe Suntory

1. Conformité juridique et respect des normes de conduite internationales



Intégrité dans les affaires

Les Fournisseurs doivent éviter tout type de pratiques frauduleuses, y compris les conflits d'intérêts, l'extorsion, le blanchiment d'argent, etc.

Pots-de-vin et corruption

Les fournisseurs doivent éviter tout type de pots-de-vin et de corruption et se conformer à toutes les lois applicables.

Concurrence loyale et règles en matière d'ententes

Les Fournisseurs doivent appliquer des pratiques commerciales équitables et doivent se conformer à toutes les lois et réglementations pertinentes en matière d'ententes.

Cadeaux et divertissements

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils n'offrent ni n'acceptent de cadeaux et/ou divertissements excessifs ou inappropriés et qu'ils n'offrent ou acceptent des cadeaux que de manière occasionnelle, à condition qu'ils soient de faible valeur.

Signalement d'un problème

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils disposent de mécanismes appropriés permettant aux employés de signaler des problèmes sans crainte de représailles.

Processus de contrôle préalable

Il est attendu de tous les Fournisseurs qu'ils soient l'objet d'un exercice de contrôle préalable dirigé par le groupe Suntory.

Évasion fiscale

Les Fournisseurs doivent éviter tout type d'évasion fiscale, ne doivent faciliter aucune forme d'évasion fiscale de la part de tiers et doivent se conformer à toutes les lois applicables.

2. Droits humains, conditions de travail, sécurité et santé



Travail des enfants

Les fournisseurs doivent empêcher le travail des enfants et se conformer à toutes les lois applicables sur le travail des enfants, y compris les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Travail forcé

Les fournisseurs doivent empêcher le travail obligatoire et toute forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains.

Temps de travail

Le temps de travail doit respecter toutes les lois et réglementations locales, les normes de l'OIT et/ou les conventions collectives.

Salaires et avantages sociaux

Les salaires et avantages sociaux doivent être conformes à la législation locale et respecter ou dépasser les normes minimales légales du pays où les travailleurs sont employés.

Non-discrimination

Toute discrimination dans les pratiques d'embauche et d'emploi en raison de la race, la religion, le sexe, l'âge, la nationalité, la langue, le handicap ou tout autre statut protégé par toutes les lois applicables doit être interdite. Les Fournisseurs doivent promouvoir l'inclusivité et la diversité à la fois dans leur propre entreprise et dans leur chaîne de valeur plus large.

Violence et harcèlement

La menace de violences physiques et/ou de châtiments corporels doivent être interdits ainsi que toute autre forme de violence verbale, psychologique ou sexuelle.

Liberté d'association et négociation collective

Les Fournisseurs doivent respecter le droit des employés à s'associer, à s'organiser et à mener des négociations collectives librement, en vertu des lois applicables.

Droit de recours

Les Fournisseurs doivent accorder un droit de recours à leurs employés grâce à une procédure de griefs accessible et équitable.

Politique de santé et de sécurité

Les Fournisseurs doivent mettre en place une politique de santé et de sécurité, identifier tous les dangers potentiels sur le lieu de travail, les gérer et en informer les employés.

3. Qualité et sécurité des produits**Qualité des produits**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les réglementations applicables et la qualité livrée doit répondre au cahier des charges approuvé, tel que convenu à la foi par les sociétés du groupe Suntory et par les Fournisseurs (ci-après dénommés les « parties »).

Sécurité des produits et réglementations

Les Fournisseurs doivent se tenir constamment informés de toutes les exigences légales, découlant du pays, du pays de fabrication et de la destination du matériel, ainsi que des réglementations internationales concernant les produits et leur fabrication, et respecter toutes ces dispositions.

Transport

Le transport doit être conforme aux normes du groupe Suntory convenues par les deux parties, qui comprennent l'inspection des conteneurs et le traitement des palettes pour éviter les souillures et/ou les odeurs désagréables. Le produit ne doit à aucun moment être exposé à une contamination pendant le transport.

Communication d'informations fiables sur les produits

Les Fournisseurs doivent s'assurer que le produit ou le service qu'ils livrent respecte toutes les spécifications du groupe Suntory et doivent fournir la documentation associée convenue par les deux parties.

Gestion de crise et approvisionnement stable en produits

Si un défaut d'approvisionnement d'une société du groupe Suntory est manifeste et si la poursuite des activités s'en trouve immanquablement affectée, les Fournisseurs doivent contacter cette société du groupe Suntory afin que des mesures d'urgence puissent être convenues et mises en œuvre.

4. Environnement mondial



Gestion environnementale

Tous les systèmes sont censés être en place pour respecter la loi afin que les Fournisseurs se conforment à la législation locale sur les questions environnementales. De plus, l'adoption de normes mondiales telles que l'ISO 14001 est encouragée.

Gestion des déchets

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des plans pour réduire les déchets autant que possible. Des contrôles doivent être en place et les déchets dangereux doivent être traités séparément et manipulés avec soin conformément aux procédures mises en œuvre. Dans la mesure du possible, le recyclage des déchets est privilégié.

Gestion de l'eau

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils contrôlent leur consommation d'eau dans toutes leurs activités, la réduisent autant que possible et veillent à ce que les eaux usées ne soient pas déversées directement dans la nature. L'engagement en faveur de la conservation des ressources en eau est encouragé afin de parvenir à une consommation durable de l'eau.

Consommation d'énergie

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des plans pour réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre, en ayant recours dans la mesure du possible à des énergies renouvelables. Les plans de réduction de la consommation d'énergie sont encouragés.

Pollution environnementale

Les Fournisseurs doivent montrer qu'ils respectent la loi et appliquent de bonnes pratiques dans la gestion de la pollution des sols, de l'air ou de l'eau.

Biodiversité

Les Fournisseurs doivent montrer qu'ils respectent la loi et appliquent de bonnes pratiques si leurs activités peuvent potentiellement avoir un impact sur la biodiversité.

5. Sécurité informatique et protection des données



Menaces pour le réseau informatique

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils mettent en place des mesures visant à protéger les réseaux informatiques contre les menaces.

Confidentialité et protection des données personnelles

Les fournisseurs doivent sauvegarder et protéger les informations confidentielles et personnelles de tous les partenaires commerciaux, tiers, employés et autres personnes physiques et morales et doivent se conformer à toutes les lois applicables y afférentes.

6. Coexister dans la société et la nature



Contribuer à la société et à la communauté locale

Les Fournisseurs sont encouragés à participer sur la base du volontariat à des activités qui contribuent à la croissance et au développement des communautés internationales et locales.

Encourager les pratiques durables

Les Fournisseurs sont encouragés à participer sur la base du volontariat à des pratiques durables et à les promouvoir afin de garantir la préservation de ressources mondiales précieuses telles que l'eau et les produits agricoles pour les générations futures.

Le groupe Suntory ou les représentants désignés des sociétés du groupe Suntory ont le droit d'accéder aux usines/locaux du partenaire pour vérifier la qualité (produits et processus), le respect des droits humains, les aspects environnementaux et la conformité éthique si nécessaire. Les Fournisseurs doivent être ouverts et fournir toutes les informations relatives à leurs activités menées avec le Groupe Suntory.

Suntory MONOZUKURI Expert Limited
Division Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Suntory Holdings Limited
Division du développement durable d'entreprise
(créé en juin 2017 Révisé en décembre 2019)

Annexe : Objectifs de SBFE en matière de développement durable

GROWING FOR GOOD – Sustainable Growth with Purpose

Nos BOISSONS

Harmonie avec les CONSOMMATEURS

- Moins de sucre
- Des choix positifs
- Plus de naturalité



水と生きる
Mizu To Ikiru

Nos RESSOURCES

Harmonie avec la NATURE

- Suntory MONOZUKURI Values
- Tous pour la Qualité
- Moins et de meilleurs matériaux
- Moins de déchets
- Préserver l'eau
- Réduire nos émissions carbone
- Des achats responsables

Notre SOCIÉTÉ

Harmonie avec la SOCIÉTÉ

- Contribuer à la société
- Des marques engagées



Nos EMPLOYÉS

Harmonie avec les EMPLOYÉS

- Inclusion et flexibilité
- Responsabilité sur toute la chaîne de valeur
- Employeur éthique

Nos ressources

NOS OBJECTIFS

Harmonie avec la NATURE

- Valeurs Suntory MONOZUKURI
- La qualité avant tout
- Moins de matériaux et de meilleure qualité
- Moins de déchets
- Gestion responsable de l'eau
- Réduction des émissions
- Achats responsables



25% de réduction de CO₂ d'ici 2030 – à partir de nos usines Scope 1&2

20% de réduction de CO₂ d'ici 2030 – à partir de notre chaîne d'approvisionnement Scope 3

15% de réduction de la consommation d'eau d'ici 2030 (fabrication)

35% de réduction de sucre d'ici 2025 par rapport à 2015

ÉLIMINATION des arômes et des couleurs artificiels d'ici 2025

100% des fournisseurs sur le SEDEX (niveau 1 à 3)

Bouteilles en PET

100% durables d'ici 2030

Emballages **100%** recyclables d'ici 2025

Zéro déchets

dans les centres d'enfouissement d'ici 2020

Réduction des déchets alimentaires de

50% (à partir de la production) d'ici 2030

SUNTORY